

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1889

présenté par

M. Le Fur, M. Cornut-Gentile, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Valérie Boyer, M. Forissier,
Mme Levy, M. Nury, M. Quentin, M. Ramadier, M. Reda et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 41

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.